

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 195

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« est fait abstraction »,

les mots :

« n'est pas tenu compte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.